



Santéclair, entreprise à mission : LA plateforme de santé engagée pour l'accès aux soins

Un an après avoir acquis la qualité d'entreprise à mission, Santéclair publie son premier rapport de mission. L'occasion de revenir sur la mise en œuvre de la mission que s'est fixée l'entreprise, en tant que première et seule plateforme de santé à avoir adopté ce statut. Une qualité d'entreprise à mission qui s'inscrit naturellement dans la culture et les valeurs défendues depuis plus de 20 ans, tant dans l'activité quotidienne de la société que dans sa stratégie de développement dans la durée.

7 engagements

pour servir l'accès à des soins pertinents et de qualité au bénéfice des assurés et de l'ensemble du système de santé

La raison d'être de Santéclair tient en une phrase :

Santéclair veut contribuer à ce que chacun puisse bénéficier de conseils et de soins de santé de qualité, les plus efficaces, les plus appropriés à son état, les mieux adaptés à son contexte de vie, à un prix juste et apporter ainsi une contribution clé au système de santé et à la protection sociale pour l'ensemble des citoyens.

Et les engagements pris pour lui donner corps sont eux au nombre de 7 :

- #1 **Participer à l'amélioration générale** du système de santé en luttant contre les inégalités en matière de santé et d'accès aux soins qu'elles soient sociales, cognitives ou géographiques.
- #2 **Être à la croisée des chemins** entre différents partenaires, notamment les professionnels de santé et les acteurs de la complémentaire santé, pour créer des synergies entre eux.
- #3 **Être un levier de modération économique** au profit du plus grand nombre tout en promouvant une vision exigeante et éthique du soin.
- #4 **Accompagner les assurés et les partenaires dans la transformation digitale** du système de santé pour permettre une meilleure information et une appropriation des techniques afin de favoriser un développement inclusif de ces innovations.
- #5 **Favoriser les soins de proximité** respectant l'ancrage territorial nécessaire tout en proposant des solutions lorsque l'accès aux soins est localement remis en cause.
- #6 **Maintenir un niveau d'expertise et de compétence** de ses personnels pour orienter les Français vers des soins et des services validés selon l'état de l'art.
- #7 **Agir pour accroître sa responsabilité** sociale et environnementale.

12 juillet 2024



Un Comité de mission aux expertises variées et complémentaires

Composé de 11 membres, dont Thomas LAURENCEAU qui le préside, le Comité de mission de Santéclair est représentatif de la diversité des parties-prenantes à l'activité de l'entreprise. Une caractéristique majeure à mettre en lien avec le rôle pivot que joue Santéclair dans le système de santé.



Experts et représentants des parties prenantes externes :

- Nathalie BERTHELOT-BRIDAY : directrice compensations & benefits à la direction des ressources humaines de Naval Group.
- Marianne BINST : fondatrice de Santéclair et aujourd'hui présidente d'honneur de la société.
- Nàdia DESMARIS : responsable du département Marques, Innovation et Services, Direction santé et prévoyance du groupe Covéa, actionnaire de Santéclair.
- Jean-Marc ESVANT, directeur général adjoint de Verlingue, courtier en assurance intervenant essentiellement auprès des entreprises dans le cadre des contrats collectifs.
- Dr Virgile GÉRARD-BRISOU, médecin généraliste dans une maison médicale à Carquefou (44).

- Thomas LAURENCEAU, journaliste et militant associatif engagé dans la défense des droits des usagers du système de santé.
- Claude LEBLOIS, directeur général de Mutuelles du soleil, dont les assurés sont bénéficiaires des services Santéclair.
- Pauline d'ORGEVAL, présidente co-fondatrice de DeuxiemeAvis.fr, start-up elle-même entreprise à mission et dont les services sont intégrés à l'offre de Santéclair.
- François-Xavier SCHWEYER, sociologue de la santé et professeur à l'EHESP.

Représentants du personnel de Santéclair :

- Carole AUBIN, chargée de communication interne.
- Océane LEROY JOYAU, manager d'équipe à la direction de la relation clients.

Une déclinaison opérationnelle de la mission unanimement validée

Les travaux menés au cours de l'année 2023 ont permis de définir les objectifs opérationnels et leurs indicateurs de suivi, unanimement validés par les membres de notre Comité de mission pour baliser la bonne mise en œuvre par Santéclair des engagements pris dans le cadre de sa raison d'être.

Le Comité de mission appelle en particulier l'entreprise à davantage valoriser et partager la cohérence globale et la valeur éthique de sa démarche d'entreprise à mission qui fait reposer sur l'innovation son ambition de faciliter l'accès généralisé à des soins pertinents et de qualité.

Cette invitation vient en écho de la distinction attribuée à Santéclair, dans le palmarès 2024 des **Leaders de l'innovation** réalisé par Les Echos en partenariat avec Statista, en étant placée **4^{ème} entreprise française la plus innovante dans le domaine de la santé** !



À propos de Santéclair

Santéclair est née de la conviction que, pour une société en bonne santé, il faut un juste accès aux soins. Entreprise engagée depuis sa création en 2003 et entreprise à mission depuis août 2023, elle y contribue en accompagnant plus de 10 millions d'assurés dans leurs parcours de santé en mettant à leur disposition plus de 20 services innovants en santé dans 8 domaines de soins. Tous ces services sont chaînés entre eux et organisés en parcours de soins pour répondre aux besoins des assurés, en termes de qualité et de pertinence des soins, à toutes les étapes de leur prise en charge.

Santéclair est partenaire de plus de 60 organismes intervenant dans le secteur de la complémentaire santé. Elle a également développé, spécifiquement pour les professionnels de l'assurance, des solutions expertes afin de maîtriser les dérives techniques des assureurs et de contenir les primes des assurés.

En savoir plus

www.santeclair.fr / www.linkedin.com/company/santeclair

Contact presse : Marc PARIS - 02 72 24 90 15 / 06 99 96 29 54 / m paris@santeclair.fr